

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 27 février 2026

Présents : Mmes BOYER Martine, BROCHON Sylviane, COINEAU Françoise, RANOUILLE Nadine
Mrs. FRANÇOIS Philippe, KINTING Fabrice, PIGEASSOU Philippe, GAYOUT Rémi, LEFEBVRE Jean-Claude,
LAVILLONNIERE Alain

Absent : Mr JIMENEZ Alexandre

Secrétaire de séance : Mme COINEAU Françoise

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2026 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 28 janvier est approuvé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Attribution du logement n° 4 situé 141 place des halles :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que l'appartement n° 4 situé 141 place des halles est disponible à la location.

Il fait part de la demande de Mme PANNETIER Ophélie pour occuper ce logement à partir du 1^{er} mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer le logement communal, au 1^{er} mars 2026 à Mme PANNETIER Ophélie et fixe le prix du loyer mensuel à 400 euros.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1 (BOYER

Martine)

3. Achat d'une parcelle à lavaud :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée A 465 située à lavaud, d'une superficie de 10 770m², appartenant à Madame Annie BARRUCHE, domiciliée 21 chemin des mettes à Châlus.

Le prix de la vente est fixé à 1500 euros, tous les frais de vente étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte l'achat de la parcelle cadastrée A 465 à Mme Annie BARRUCHE.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Eclairage public des ZAE :

Monsieur le maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte : la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du 11 décembre 2025 concernant le SDE 24 et le 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

Vu le rapport de Cour Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relative à la mise en conformité des modalités de décision du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) avec l'article L 5212-16 du CGCT,

Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 11 octobre 2024 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L 2224-7 du CGCT,

Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24,

Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le Comité Syndical du SMDE 24,

Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE 24 non seulement pour une mise en adéquation réglementaire mais également afin d'en améliorer son efficience,

Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires,

Après avoir présenté les nouveaux statuts du SMDE 24, le maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la modification statutaire du SMDE 24

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le maire informe qu'il transmettra prochainement la composition du bureau de vote pour le 15 mars.

- Monsieur le maire confirme qu'une plaque sera apposée sur le columbarium. En revanche, il précise qu'aucune décision concernant le devis des vitraux n'a pas été validé à ce jour.

- Le dossier relatif aux futurs boulangers suit son cours. Ils disposent désormais de l'ensemble des devis nécessaires à l'achat du matériel et doivent rencontrer prochainement leur banquier pour le financement.

- Monsieur PIGEASSOU souhaite connaître le bilan financier de l'Amicale Laïque de Firbeix, réponse lui est faite que cette association n'a pas d'obligation à remettre ses comptes à la mairie. Mme Coineau précise que cette association n'a pas sollicité de subvention auprès de la mairie.

- Monsieur PIGEASSOU demande des explications concernant la quantité et la qualité de l'eau, ainsi que les arbitrages à envisager dans les prochaines années afin d'éviter une hausse excessive du prix de l'eau, Mr Gayout lui amène les précisions en sa connaissance sur le sujet.

- Monsieur Pigeassou demande des précisions sur le fonctionnement de la commission de contrôle de la liste électorale. Il indique que les réunions de cette commission sont publiques et estime, à ce titre, que leur convocation devrait être affichée sur le panneau de la mairie et publiée sur le site internet. Il précise également qu'un registre devrait être tenu par la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

La secrétaire de séance : COINEAU Françoise